

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME DU ROSAIRE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil, tenue le 6 juillet 2026 au lieu ordinaire des séances, à 20 h 00, conformément aux dispositions du code municipal et à laquelle sont présents : Les conseillers : M. Éric Castonguay, M. Michaël Labrecque, Mme Isabelle Carpentier, M. Jules Blais sous la présidence du Pro-Maire, M. Gervais Landry.
Mme Isabelle Lachance, directrice générale est aussi présente.
L'avis de convocation a été signifié par écrit aux membres du conseil

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 01-Vérification du quorum et des présences.
- 02-Bienvenue par le Maire.
- 03-Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
- 04-Acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 1er juin 2026 et suivi.
- 05- Approbation des comptes
- 06-Démission de la mairesse et du conseiller poste no 4
- 07-Rapport des Élus siégeant sur les Comités
- 08-Fermeture du bureau municipal pour les vacances estivales
- 09-Contrat de déneigement
- 10-Approbation de la contribution municipale au service de surveillance scolaire – année scolaire 2026-2027
- 11-Achat de pneus pour le pick-up
- 12-Embauche temporaire – remplacement pour congé de maladie
- 13-Demande d'aide financière – Programme de revitalisation
- 14-Dérogation mineure
- 15-Rapport d'activité régional 2024-2025 de la sécurité incendie
- 16-Correspondances
- 17-Autres sujets :
 - 17.1-Caméras rang St-Thomas
 - 17.2-Déploiement de DEA communautaire
- 18- Période de questions
- 19- Levée de l'assemblée

2026-07-03

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jules Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS**

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté en laissant le point « Autres sujets» ouvert.

Adopté

04- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1er JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les élus municipaux ont pris bonne connaissance du procès-verbal de la séance du 1er juin 2026;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux délibérations ;

2026-07-04

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Castonguay
ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS**

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 1er juin 2026 soit approuvé tel que rédigé et présenté.

Adopté

05- APPROBATION DES COMPTES.

Les comptes ayant été examinés,

2026-07-05

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Isabelle Carpentier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS**

QUE les comptes suivants soient acceptés, savoir

DÉPENSES JUIN 2026

Fournisseur	Description	Montant
Microsoft	Dépanneur	16,68 \$
Publicité Plastique Blais	Matériel	16,68 \$
François Blais	Remboursement dépenses	20,68 \$
Joey Gauthier	Remboursement permis	20,00 \$
REM	Eaux usées	48,47 \$
Vidéotron	Ligne téléphonique	49,95 \$
Réseau Biblio	Matériel biblio	52,25 \$
Carolane Cyr	Remboursement dépenses CPE	54,43 \$
Maryse Bernard	Frais de déplacement	55,50 \$
Groupe CLR	Temps d'antenne radio pompiers	68,99 \$
Canadian Tire	Matériel	89,64 \$
Extincteurs Montmagny	Vérification extincteurs	98,88 \$

Fournisseur	Description	Montant
MRC de Montmagny	Licence antivirus	100,80 \$
Gervais Landry	Frais de déplacement et remplacement maire	117,40 \$
BuroPro Citation	Photocopies	129,03 \$
Rapidenet Canada	Site internet	137,97 \$
Garage Minville	Matériel	186,58 \$
NAPA	Matériel dépanneur et garage	192,38 \$
Groupe Négotel	Téléphone bureau et loisirs	195,14 \$
KGC	Abonnement annuel centrale alarme	206,96 \$
Les Sapins Verts	Loader et inspection camion	208,49 \$
NorthPoint	Location photocopieur	252,94 \$
Garage Gilmyr	Inspection camion de pompier	250,36 \$
Sani Gear inc.	Matériel pompier	293,79 \$
Comité des Loisirs	Contribution tournoi de balle	300,00 \$
Thomas Dionne	Remboursement dépenses terrain de jeu	347,97 \$
Société canadienne des Postes	Timbres et publipostage	350,00 \$
L'Oie Blanche	Publicité devis déneigement	388,05 \$
Cégep de la Pocatière	Campagne annuelle	400,00 \$
Sani Gear	Service incendie	403,95 \$
FQM Services	Hébergement rôle en ligne	454,61 \$
Municipalité Ste-Euphémie	Entraide incendie	462,78 \$
Veolia	Matériel eau potable	479,16 \$
9048-2688 Québec inc.	Tests d'eau	533,60 \$
Telus	Réservoir eau, Central	537,31 \$
Accommodation NDR	Matériel et essence	547,83 \$
BuroPro Citation	Articles de nettoyage	573,60 \$
CGFA	Étude de débit ponceau	574,88 \$
Rénovation CDT	Travaux caserne	596,03 \$
Drapeau sur Mesure	Dossards terrain de jeu	759,11 \$
BMR	Matériel	785,60 \$
MRC de Bellechasse	Roll-off	880,00 \$
William Blais	Formation pompiers	1 094,80 \$
Guillaume Beaulieu	Formation pompiers	1 094,80 \$
9430-0506 Québec inc.	2e versement tonte	1 234,13 \$
MRC de Montmagny	Frais de dossiers vente non-paiement taxes, fibre optique	1 386,81 \$
Alectron Analyse	Technicienne eau potable	1 585,55 \$

Fournisseur	Description	Montant
CMP Mayer	Service incendie	1 780,87 \$
Les Serres du Canton	Fleurs	1 823,90 \$
FQM	Honoraires professionnels	1 880,88 \$
Réal Huot	Matériel eau potable	2 579,27 \$
Municipalité St-Paul	Entraide incendie	2 581,19 \$
Receveur général du Canada	DAS avril-mai-juin	4 306,69 \$
CHEMCO	Sulfate ferrique	4 816,37 \$
Hydro-Québec	Électricité	5 202,21 \$
Entreprises Pascal Giroux	Travaux de voirie	6 751,33 \$
RBC	Camion de pompier	9 167,96 \$
Revenu Québec	DAS avril-mai-juin	11 768,89 \$

TOTAL : 71 294.12 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Isabelle Lachance, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins visées pour les comptes ci-haut mentionnés.


Isabelle Lachance, secrétaire-trésorière

06-DÉMISSION DE LA MAIRESSE ET DU CONSEILLER POSTE NO 4

La directrice générale informe le conseil que Mme Maryse Bernard, mairesse, ainsi que M. Francis Gaudreau, conseiller au siège no 4, ont remis leur démission de leurs fonctions respectives en date du 18 juin 2026. Le conseil prend acte de ces démissions, lesquelles sont effectives à compter de cette date.

Conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, des élections partielles seront tenues afin de pourvoir ces postes vacants. La date du scrutin sera le 27 septembre 2026.

07-RAPPORT DES ÉLUS SIÉGEANT SUR LES COMITÉS

La conseillère, Isabelle Carpentier, nous informe qu'une activité de jeux vidéo avec animation, pour les jeunes de 10-17 ans se déroulera le 8 juillet prochain à la bibliothèque de Notre-Dame-du-Rosaire. Une initiative de l'ÉcoRéussite du Parc des Appalaches en collaboration avec la

Maison des jeunes Montmagny-Sud et le Carrefour Région Montmagny et le soutien de la MRC de Montmagny.

08-FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES VACANCES ESTIVALES

2026-07-08

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michaël Labrecque
ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS**

QUE le bureau municipal soit fermé du 20 juillet au 7 août 2026 pour la période des vacances estivales.

QUE la séance régulière du Conseil soit le 10 août tel qu'inscrit au calendrier des séances.

Adopté

09-CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

Aucune soumission n'a été reçue dans le cadre de l'appel d'offres pour le contrat de déneigement des cours. Le conseil est informé que certaines modifications seront apportées au devis afin de mieux répondre aux besoins du marché. Un nouvel appel d'offres sera ensuite publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO).

10-APPROBATION DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE AU SERVICE DE SURVEILLANCE SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir les familles de son territoire en contribuant à l'accessibilité du service de surveillance scolaire en collaboration avec le Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny;

ATTENDU QUE le montage financier du service de surveillance scolaire pour l'année 2026-2027 a été présenté à la Municipalité et prévoit une participation financière municipale afin de réduire les frais assumés par les parents;

ATTENDU QUE le salaire versé au surveillant sera de 22.23\$/heure comprenant les DAS;

ATTENDU QUE la contribution des parents sera de 10\$/service/enfant en régulier et que le parent devra payer sa place même s'il n'utilise pas le service;

ATTENDU QUE la contribution des parents sera de 14\$/service pour les enfants qui seront présents de façon sporadique et que le parent devra aviser la surveillante 24 h à l'avance;

ATTENDU QUE le tout est conditionnel à ce que le CEF trouve une ressource pour le service de surveillance;

2026-07-10

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Castonguay
ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS**

1. Que le conseil municipal approuve le soutien financier de la Municipalité au service de surveillance scolaire pour l'année scolaire 2026-2027 selon les montants prévus au montage financier présenté;
2. Que les sommes nécessaires soient puisées à même le budget municipal adopté pour l'exercice financier concerné;
3. Que la direction générale soit autorisée à signer toute entente et à effectuer les versements requis conformément à l'entente conclue avec l'établissement scolaire;
4. Que copie de la présente résolution soit transmise à la direction de l'école concernée pour information et suivi.

ADOPTÉ

11-ACHAT DE PNEUS POUR LE PICK-UP

2026-07-11

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jules Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS**

D'autoriser l'achat de 4 pneus auprès de OK Pneus / Pneus Ouellet, soit :

4 pneus **Laufenn X Fit AT P265/70R17** à 245,98 \$ chacun, ou
4 pneus **Yokohama Geolandar AT4 P265/70R17** à 296,64 \$ chacun.

Le sous-total est de **1 186.56 \$**, les taxes de **325.03 \$**, pour un total de **1 364.25 \$**.

Adopté

12-EMBAUCHE TEMPORAIRE – REMPLACEMENT POUR CONGÉ DE MALADIE

ATTENDU QUE Mme Linda Lachance sera absente pour un congé de maladie d'une durée prévue de deux (2) mois à compter du 29 juin 2026;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'assurer la continuité des services d'entretien ménager durant cette période;

2026-07-12

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Isabelle Carpentier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE Mme **Émilie Jean** soit embauchée à titre d'**employée à l'entretien ménager** afin de remplacer Mme Linda Lachance pendant son congé de maladie au salaire de 21\$/heure, environ 8 heures/semaine ou à déterminer;

QUE cette embauche soit effective à compter du **29 juin 2026** et pour une durée approximative de **deux (2) mois**, ou jusqu'au retour au travail de Mme Linda Lachance, selon la première éventualité;

QUE les conditions d'emploi et la rémunération soient conformes aux politiques et pratiques en vigueur de l'organisation.

ADOPTÉ

13-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE REVITALISATION

CONSIDÉRANT que le Comité d'action et de développement a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de revitalisation;

CONSIDÉRANT que l'article 4 du règlement relatif au Programme de revitalisation définit le « fonctionnaire désigné » comme étant la personne nommée par résolution du conseil à titre de responsable de l'application du règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a désigné Mme Isabelle Lachance à titre de fonctionnaire désignée et l'a autorisée à recevoir, analyser et traiter les demandes présentées en vertu de ce règlement, à effectuer ou faire effectuer les inspections requises, à demander tout document nécessaire à l'analyse des dossiers et à exercer tous les pouvoirs et responsabilités attribués au fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT que Mme Isabelle Lachance a procédé à l'analyse de la demande déposée par le Comité d'action et de développement et a confirmé au conseil que celle-ci est complète, conforme aux exigences du règlement et que le demandeur est admissible au Programme de revitalisation;

EN CONSÉQUENCE,

2026-07-13

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Castonguay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS

D'accepter la recommandation de la fonctionnaire désignée et d'accorder au Comité d'action et de développement l'aide financière prévue au Programme de revitalisation, conformément aux modalités établies au règlement applicable.

DE verser un montant de 42 000 \$ en lien avec le programme de revitalisation

ADOPTÉ

**14-DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 83, RANG ST-THOMAS, LOT 6 287 306
DU CADASTRE DU QUÉBEC, ZONE FC.10**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 83, rang St-Thomas, sur le lot 6 287 306 du cadastre du Québec, a déposé une demande de dérogation mineure visant la construction d'un solarium attenant à la résidence existante;

ATTENDU QUE le projet prévoit la construction d'un solarium d'une superficie de 16,72 m² avec une marge de recul arrière de 7,16 mètres;

ATTENDU QUE l'article 5.27.4.6 ainsi que le tableau 1.3 de l'article 5.2.4 du règlement de zonage no 90-01 exigent une marge de recul arrière minimale de 8,00 mètres pour ce type de construction dans la zone Fc.10;

ATTENDU QUE la dérogation demandée représente un empiètement de 0,84 mètre dans la marge de recul arrière prescrite;

ATTENDU QUE le solarium projeté est attenant à la résidence existante et s'intègre harmonieusement à l'environnement bâti du secteur;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a formulé une recommandation favorable;

2026-07-14

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Isabelle Carpentier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure visant la propriété située au 83, rang St-Thomas, lot 6 287 306 du cadastre du Québec, afin d'autoriser la construction d'un solarium d'une superficie de 16,72 m² attenant à la résidence existante avec une marge de recul arrière de 7,16 mètres, alors que le règlement de zonage no 90-01 exige une marge minimale de 8,00 mètres.

QUE la présente dérogation mineure soit **valide pour une période d'un (1) an à compter de la date de son adoption**. À défaut d'avoir obtenu le permis requis et entrepris les travaux dans ce délai, la présente autorisation deviendra nulle et sans effet, à moins qu'une nouvelle demande ne soit déposée conformément à la réglementation en vigueur.

Adopté

15-RAPPORT D'ACTIVITÉ RÉGIONAL 2024-2025 DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC;

ATTENDU QUE que la Loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ces actions et le transmettre à la MRC;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a conséquemment complété le dit rapport.

Pour ces motifs,

2026-07-15

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Castonguay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS

D'adopter le Rapport d'activité régional 2024-2025 de la sécurité incendie en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire.

QUE le Conseil municipal ait pris connaissance des données du Rapport d'activité régional 2024-2025 de la sécurité incendie et qu'il l'adopte tel quel.

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de la sécurité incendie.

Adopté

16- CORRESPONDANCES

16.1-Reçu lettre de Claudie Pageau exprimant ses préoccupations concernant l'augmentation de la circulation dans la rue du Parc Municipal depuis l'implantation de l'écocentre. Elle signale que plusieurs automobilistes circulent à une vitesse excessive, ce qui compromet la sécurité des résidents et nuit à la tranquillité du voisinage. Une demande est adressée à la municipalité afin qu'elle évalue la situation et étudie la possibilité de mettre en place des mesures de ralentissement de la circulation, telles que des dos d'âne.

2026-07-16.1

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jules Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS

DE faire l'achat de 2 dos d'âne et de 6 poteaux centraux qui seront installées dans la rue du Parc Municipal, St-Thomas et Jolicoeur;

DE faire un règlement réduisant la vitesse à 30 km dans le secteur village.

Adopté

16.2- Reçu courriels de citoyens demandant à la municipalité une réglementation des heures de circulation des camions lourds sur le Rang St-Thomas et Jolicoeur

Le conseil prend acte du dépôt d'une proposition d'une citoyenne visant à encadrer le camionnage provenant de la carrière située au bout du rang St-Thomas et de la sablière située au bout du rang Jolicoeur.

17- AUTRES SUJETS :

17.1-Caméras rang St-Thomas

2026-07-17.1

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Castonguay
ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS**

DE faire l'achat de deux caméras de chasse;

QUE l'installation se fasse dans le rang St-Thomas près de la carrière-sablière et à l'Éco-centre.

Adopté

17.2-Déploiement de DEA communautaire

2026-07-17.2

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michaël Labrecque
ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS**

DE faire la demande pour l'obtention de deux DEA afin de les installer au dépanneur et au Central.

Adopté

18-PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20h20 à 20h50. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires

Mme Nathalie Rochette demande au conseil municipal des nouvelles concernant la résolution qu'elle a déposée antérieurement demandant à la Municipalité d'adopter une résolution visant un moratoire relativement aux projets d'éoliennes et à la ligne électrique.

Les membres du conseil lui confirment qu'ils ont pris connaissance de cette demande. Après examen, ils réitèrent leur décision de ne pas adopter la résolution proposée.

Le conseil rappelle également que Mme Rochette avait indiqué son intention de déposer une pétition à l'appui de sa démarche. Les conseillers municipaux lui avaient alors demandé de la déposer auprès de la Municipalité et avaient précisé qu'ils en prendraient connaissance et l'examineraient par la suite. Toutefois, Mme Rochette s'est désistée de cette démarche et aucune pétition n'a été déposée auprès de la Municipalité à ce jour.

19- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Comme l'ordre du jour est épuisé,

2026-07-19

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jules Blais

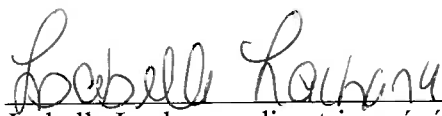
ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS

QUE l'assemblée soit levée à 20h50

Adopté

Je, Gervais Landry, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Gervais Landry, pro-maire


Isabelle Lachance, directrice générale

